

PLAN DE LUTTE AMBROISIE

LA LUTTE CONTRE L' AMBROISIE EST OBLIGATOIRE EN SAVOIE

- 📦 Domaine public, tous les propriétaires, les locataires, Ayants droit ou occupant à quelque titre que ce soit

ARRETE PREFECTORAL DU 23 MAI 2007

- L'enjeu principal ,sera d'empêcher l'ambrosie d'émettre ses pollens et de produire ses graines
- Il est capital d'interrompre son cycle avant fin juillet pour limiter non seulement le risque allergique en période de floraison , mais aussi l'expansion de la plante par la dispersion de ses graines

PLAN COMMUNAL AMBROISIE AVEC UN OU DES REFERENTS COMMUNAUX

- ◆ Technicien employé municipal : Mr Laurent DECHARBONNEAU
- ◆ Directeur des services techniques : Mr Laurent GEORGES
- ◆ Elu local : MR Daniel FABRY ---- (-----)
- ◆ Bénévole , membre d'association: --(-----)

LES MISSIONS

Prévention

- Faire un état des lieux complet de la commune en juillet à l'aide d'un plan cadastral
- Repérer les parcelles infestées, noter la nature du terrain ou de la culture et son degré d'infestation sur le territoire de la commune, domaine public avec les numéro de parcelles
- Idem pour le domaine privé : Alerte des propriétaires / ou exploitants des parcelles infestées
- Marquage des niveaux d'infestation par des couleurs différentes (évaluation quantitative ou semi -quantitative si possible)
 - couleur rouge : très infesté >> 50plantes /m2
 - couleur jaune : moyennement infesté 20 à 50 plantes /m2
 - couleur verte : faiblement infesté << 20 plantes /m2
- Contacter par téléphone ou par courrier les contrevenants et les inciter à détruire leur ambrosie par civisme
- Alerte du Conseil Général si routes départementales infestées
- Être le relais sur le terrain lorsqu'il y à des plaintes arrivées en Mairie
- Avoir un rôle de veille, de prévention et de conseil
- Faire appliquer l'arrêté Préfectoral NO – 01 - 1903 à l'aide de lettres de signalement ou en cas de besoin, de mise en demeure et de procès verbaux

PREPARER UN CALENDRIER DES INTERVENTIONS